



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : 0 Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
---	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU
Délibération exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u>	Était absente excusée : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU).
Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	Assistaient également au titre des services : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN Secrétaire de séance : Jérôme LECERF Date de la convocation : 18 février 2026
Délibération n°260303.32	<u>ENFANCE JEUNESSE</u> Convention d'adhésion à un groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie de Nantes : e-primo (CONV_2026_006)

Madame le Maire expose au conseil la Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de l'Éducation

Vu le Schéma Directeur des Espaces Numériques de Travail du Ministère de l'Éducation nationale (Version 2025)

Vu le code de la commande publique dans sa version du 01/04/2019

Il est constitué entre les communes signataires de la présente convention, les écoles privées et le rectorat de Nantes, ci-après dénommés « adhérents », un groupement de commandes. La dénomination du groupement est : « Environnement Numérique de Travail des écoles de l'Académie de Nantes, ENT 1er degré e-primo »

La présente convention traduit la volonté commune du rectorat de l'académie de Nantes et des collectivités territoriales adhérentes au groupement de poursuivre le partenariat, initié en 2013, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire. Le groupement de commandes s'ouvre à l'adhésion des écoles privées sous contrat.

Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

La convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce groupement de commandes passera un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail. Au-delà des élèves des écoles entrant dans le périmètre du groupement de commandes, les services numériques

constitutifs de l'ENT seront accessibles aux enseignants, aux parents ou responsables légaux de l'élève, aux agents territoriaux travaillant dans l'école, aux partenaires (sportifs, culturels...) travaillant avec l'école et, en partie, aux représentants des adhérents et des services de l'Éducation nationale (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques...).

La durée du marché passé par le groupement est fixée à 24 mois renouvelable tacitement une fois, soit 48 mois en tout. La convention prend fin à l'issue du marché, soit le 19 juillet 2030.

Chaque adhérent partenaire finance, pour ce qui le concerne, la fourniture de comptes d'accès à l'ENT pour les élèves de ses écoles ou de ses utilisateurs. Le choix du nombre d'école(s) bénéficiant du service est du seul ressort de chaque adhérent. Les adhérents ne pourront pas commander, sur les 24 premiers mois du marché, moins de comptes que le besoin exprimé lors de l'adhésion au présent groupement de commandes. Ces principes constituent un engagement contractuel.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame Le Maire ;

Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 votants)

► **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes (CONV_2026_006)

► plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

